

Appel à projets

Formation aux porteurs de projet en création / reprise d'entreprise

Créée en 2001, Initiative Saint Martin Active est une association loi 1901, membre des réseaux nationaux Initiative France et France Active.

Nous soutenons financièrement le développement des projets locaux en facilitant la création, la reprise ou le primo-développement d'entreprises à Saint-Martin. Depuis près de 20 ans et grâce au soutien de nos partenaires financiers, notre action a permis l'émergence de plus de 850 entreprises issues des secteurs de la restauration, des services aux particuliers, des services aux entreprises du BTP et des transports.

Plus précisément, la démarche d'Initiative Saint-Martin Active se définit ainsi :

- Accueillir les porteurs de projet,
- Les conseiller dans leurs démarches auprès des autorités et des banques,
- Leur octroyer un prêt d'honneur à taux zéro et les accompagner pendant 5 ans en leur offrant un suivi personnalisé et une évaluation trimestrielle de leur activité.

En accord avec cette démarche, Initiative Saint Martin Active souhaite mettre en place pour une nouvelle année consécutive, des actions de formation dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet lors de la création / reprise d'entreprise. Cet accompagnement est un processus qui s'articule sur la base de 3 grandes étapes :

- Idée
 - o Accueil, Information et Orientation
 - o Constitution du dossier d'accompagnement
 - o Etablissement du plan d'affaires
- Projet
 - o Validation du Plan d'affaires
 - o Formation de gestion « la rentabilité et la performance économique de l'entreprise »
 - o Rédaction de la fiche de synthèse et élaboration d'un budget prévisionnel sur 3 ans
- Entreprise
 - o Présentation de la demande de financement en Comité d'Agrément
 - o Enregistrement de l'entreprise
 - o **Formation sur « L'organisation du chef d'entreprise »**
 - o Financement et suivi personnalisé



Initiative Saint Martin Active

MEMBRE DES RÉSEAUX

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Initiative
france



Actions de formation envisagées

L'appel à projets porte uniquement sur :

- Axe 2 : Formation sur « L'organisation du chef d'entreprise »

L'objectif premier de l'action de formation « L'organisation du chef d'entreprise » est de permettre aux porteurs de projet et créateurs d'entreprise d'appréhender les différentes problématiques et démarches nécessaires pour assurer la gestion opérationnelle d'une entreprise.

Cette formation ne peut, se substituer à l'accompagnement individuel avec le conseiller ou chargé d'accompagnement des porteurs de projet et créateurs d'entreprises.

En aucun cas, les éléments de cette formation (outils, supports pédagogiques ou livrables), ne pourront être utilisés par le prestataire dans le cadre de formations pour d'autres institutions (associations, services publics et/ou privés, entreprises).

Objectifs pédagogiques de la formation

- Aider les porteurs de projet à comprendre leur environnement socio-professionnel ainsi que leurs obligations de Chef d'entreprise,
- Aider le porteur de projet à mettre en place les outils nécessaires à l'organisation et à la gestion opérationnelle de son activité.

Public visé

- Porteurs de projets ayant obtenu un avis favorable du comité d'agrément Initiative Saint Martin Active pour leur projet de création/reprise d'entreprise.

Durée souhaitée pour les modules : 1 jour (6 heures)

Groupe :

- 3 - 6 participants
- Non homogène (âge et niveau scolaire)

Initiative Saint Martin Active

MEMBRE DES RÉSEAUX

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Initiative
france



Logistique

Déjeuner entre 13h et 14h (non fourni)
Cafetière mise à disposition
Salle Climatisée

Déploiement de la formation

Les formations devront être déployées 1 fois par mois
Alternance entre apports théoriques et pratiques

Liste de pièces à fournir

Planning semestriel
CV des intervenants choisis pour l'animation de la formation
Supports pédagogiques présentant la stratégie préconisée et le contenu de l'atelier

Modalités de sélection du prestataire

Centres de formation ou formateurs indépendants
Domaines de compétences requis : projet entrepreneurial, gestion financière, connaissance du territoire saint martin, bonne maîtrise de l'anglais

DATE ET CONDITIONS DE REMISE

*La date d'ouverture de l'appel à prestataires **10/12/2020***

*La date limite de remise des offres est fixée au **14/01/2021***

Veillez adresser vos réponses à :

Gaëlle PLISSON gplisson@initiative-saint-martin.fr

Théodora BERNARI tbernari@initiative-saint-martin.fr

Initiative Saint Martin Active

MEMBRE DES RÉSEAUX

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Initiative
france



ANNEXES

Annexe 1

Formation sur « L'organisation du chef d'entreprise »

(Axe 2)

À l'issu de la formation, le porteur de projet doit pouvoir s'approprier les éléments relatifs à :

- *Son environnement commercial :*
 - Connaître les points de vigilance à contrôler afin de bien choisir ses fournisseurs
 - Réaliser des devis et factures conformes à la réglementation comportant les mentions obligatoires

- *Son environnement comptable :*
 - Comprendre le rôle de l'expert-comptable et l'appui qu'il peut apporter à l'entrepreneur.
 - Savoir gérer ses données et documents comptables
 - Suivre la gestion temporelle des obligations fiscales et sociales de son entreprise.

- *Son environnement financier*
 - Comprendre l'importance de la relation avec son banquier

- *Son environnement administratif :*
 - Connaître les différents moyens de classement des documents de l'entreprise : papier, numérique, etc ...
 - Identifier les postes essentiels de l'entreprise nécessitant une stratégie de classement et de gestion administrative

Annexe 2

Parcours de l'entrepreneur à Initiative Saint Martin Active

Parcours de l'entrepreneur

IDEE

02 Constitution du dossier

Sur analyse des documents remis, votre conseiller détermine les étapes obligatoires de votre parcours ainsi que les aides financières auxquelles vous êtes éligibles.

- Testez votre idée avec votre entourage
- Identifiez les enjeux de votre secteur d'activité

PROJET

04 Validation du plan d'affaires

Au tour de votre conseiller de vous poser les bonnes questions afin de valider le travail réalisé sur votre plan d'affaires. Il vous soumettra ses préconisations.

- Listez vos investissements et obtenez les devis
- Identifiez les coûts d'achat de votre marchandise
- Évaluez le prix de vente de vos produits / prestations
- Estimez le nombre d'acheteurs potentiels

06 Rédaction de la fiche de synthèse

Votre conseiller vous accompagne dans la réalisation de votre prévisionnel financier. Il rédige par la suite la synthèse de votre projet.

- Faites visiter l'emplacement de votre activité
- Validez la synthèse et le prévisionnel

08 Approbation en Comité d'Agrément

Composé d'experts (banques, comptables, chefs d'entreprises), le comité apporte un regard critique sur la viabilité de votre entreprise. Il décide de l'octroi et du montant du financement.

- Prenez connaissance des recommandations du comité
- Signez la lettre d'acceptation du prêt d'honneur
- Obtenez le financement bancaire complémentaire

10 Financement et suivi

Vous signez les contrats qui vous permettent de débloquer les fonds et ainsi débiter votre activité. Votre conseiller vous explique les modalités d'accompagnement.

01 Accueil, information et orientation

Ce premier entretien clé avec votre conseiller permet de comprendre vos besoins, vos attentes, et de définir le plan d'action approprié.

- Rencontrez les différents organismes
- Réunissez les documents demandés

03 Formation de «l'idée projet»

Cette session de formation vous permet d'approfondir votre idée, de structurer votre projet et de rédiger votre plan d'affaires.

- Approfondissez votre étude
- Analysez vos forces et faiblesses
- Finalisez votre plan d'affaires

05 Formation «calcul de la rentabilité»

Cette formation vous permet d'établir une estimation chiffrée de votre projet et d'évaluer la rentabilité de votre activité.

- Calculez vos marges
- Identifiez votre seuil de rentabilité

07 Mise en situation en comité technique

C'est le moment de présenter votre projet et d'affiner votre discours de vente devant les permanents de la plateforme. Ils vous donneront les derniers conseils avant le Comité d'Agrément.

- Identifiez votre parrain
- Répétez votre discours devant des amis, famille
- Déposez votre dossier à la banque

ENTREPRISE

09 Enregistrement de l'entreprise

Financement acquis, vous pouvez immatriculer votre entreprise. Votre expert-comptable vous aide à valider votre statut juridique et à effectuer les formalités juridiques.

- Obtenez la lettre de mission de l'expert comptable
- Contractez l'assurance pro
- Signez le bail commercial

Félicitations,
c'est le début de votre aventure d'entrepreneur !